

République Française Département VAL D'OISE SICTEUB

Procès Verbal de Carence -Séance du 27 Septembre 2018

L' an 2018 et le 27 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s' est réuni en Mairie de Chaumontel sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel Président

<u>Présents</u>: M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. DUFUMIER Dominique, M. BACLET Gilles, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. RIVET Claude, M. FAUVIN Patrick, M. ZADROS Richard, M. LETELLIER Jacques, M. DUPUTEL David, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. RENAULT Jacques

Suppléant(s): M. LETELLIER Jacques (de Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey)

Excusé(s) M. SPECQ André, M. BRUNETEAU Claude; M. DUCLOS Jean-Noël, M. FALLOT Frédéric, M. EUZET Olivier

Absent(s): Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. RINCHEVAL Alain, M. SCHMITT Georges, M. CASSILDE Max, M. MULLER Patrick, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. BARA Mourad, M. RICHARD Eric, M. LAMBLIN Christian, M. ROUET François, M. FLAHAUT Richard, M. DUSART Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. LE MESTRE Claude, M. CAILLAUD Pascal; M. PIN Daniel

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical: 42

Présents : 20

<u>Date de la convocation</u>: 18/09/2018 <u>Date d'affichage</u>: 18/09/2018

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le:

et publication ou notification

du :

Procès Verbal de Carence

Conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux EPCI en vertu de l'article 5211-1 du CGCT.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 18h30 soit 20 membres sur les 42 en exercice, la séance du Comité Syndical du 27 Septembre 2018 n'a pu se tenir.

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT, le Conseil syndical sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. A cette occasion, il délibérera sans condition de quorum.

La séance est levée à 19h45.

A Asnières sur Oise, le 28/09/2018 Le Président 0 4 a